

Conditions générales de vente et de livraison

à partir du 1 janvier 2013

1. Conditions générales: Les conditions générales de OMRON ELECTRONICS SA s'appliquent, dès lors que les parties les reconnaissent expressément ou tacitement. Les changements et ententes ne sont valables qu'après confirmation écrite par OMRON ELECTRONICS SA.

2. Offres: Nos offres sont limitées dans le temps, soit en vertu des règles légales, soit en fonction des indications spécifiques figurant dans les offres. Les documents transmis, tels que les prospectus, les diagrammes, les dessins et les indications relatives aux cotes et aux poids ne sont pas liants: nous nous réservons le droit de procéder à des modifications des produits que nous proposons, du fait du progrès technique, sans que l'auteur de la commande ne puisse en déduire des droits. Les documents joints, tels que les dessins, les projets, les schémas, les devis, etc. restent notre propriété et ne doivent pas être divulgués à autrui. A la demande, ces documents doivent nous être renvoyés.

3. Prix et conditions de paiement: Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent en francs suisses, au départ de nos entrepôts, hors taxes, fret, assurance, emballage, installation, mise en service, formation et support des utilisateurs non compris. Les prix ne s'appliquent pas nécessairement aux commandes ultérieures. Paiements en Euro sur demande expresse. OMRON ELECTRONICS SA se réserve le droit de modifier les listes de prix et catalogues imprimés. Pour une commande inférieure à CHF 50.--, une surtaxe de CHF 20.-- sera facturée. Sauf accord contraire, toutes les factures sont dues dans un délai de trente jours suivant la facturation. Si l'auteur de la commande est en retard dans l'exécution de l'une de ses obligations, toutes les factures en suspens sont immédiatement dues. En cas de retard de paiements répétés, les livraisons se feront contre remboursement ou à prépaiement. Exceptionnellement nous nous réservons le droit de suspendre les livraisons (la décision nous revient exclusivement). Le client n'est autorisé à imputer des prétentions en retour qu'en cas d'accord écrit de OMRON ELECTRONICS SA ou de jugement ayant la force de la chose jugée, même si celles-ci résultent du même contrat ou de sa contestation.

4. Délais de livraison: Nous avons à coeur de respecter les délais de livraison cités par nos soins, même en présence de difficultés imprévisibles. Un retard de livraison n'autorise pas l'auteur de la commande à se désister du contrat. Si nous sommes empêchés d'exécuter nos obligations en temps utile à la suite d'un événement imprévu, qui nous concerne ou notre fournisseur et que nous n'avons pu éviter, même avec tous les soins requis en fonction des circonstances (p. ex. guerre, catastrophe naturelle, accidents, grèves), le délai de livraison est prorogé de la durée de l'entrave et d'un temps de préparation approprié. Le respect des délais de livraison suppose également que l'auteur de la commande satisfasse de son côté en temps utile à toutes les indications nécessaires concernant les spécifications de la commande.

5. Expédition: En l'absence d'accords particuliers, l'emballage et l'expédition sont laissés à notre libre appréciation. Le danger est transféré dès l'expédition à l'auteur de la commande.

6. Garantie: OMRON ELECTRONICS SA garantit la livraison des produits en état de marche. Notre garantie s'étend du jour de la livraison, à tous les défauts qui viendraient éventuellement à se produire dans un délai de deux ans, dont la cause réside manifestement dans un défaut du matériel ou dans un défaut de fabrication. Notre garantie se limite toutefois selon notre appréciation au remplacement ou à la réparation des produits/composants défectueux ou au remboursement de la valeur facturée pour les produits/composants non remplacés. Toute prétention à dédommagement est exclue pour les dommages consécutifs directs ou indirects. Notre obligation de garantie expire en cas d'interventions et de changements sur des objets livrés par nos soins, en l'absence d'une approbation écrite préalable de notre part.

7. Réclamations (recours en garantie): En cas de vices identifiables, l'auteur de la commande ou l'acheteur doit nous en aviser dans un délai de huit jours suivant la réception de la livraison. Lorsque des vices cachés n'apparaissent qu'à une date ultérieure, la déclaration doit avoir lieu dans le même délai suivant la découverte du défaut et au plus tard avant l'expiration du délai de garantie. En l'absence de tels avis, la livraison est réputée conforme. Les défauts doivent nous être signalés par écrit. Les envois présentant d'éventuels dommages causés par le transport doivent être acceptés sous réserve et signalés aussitôt au transporteur concerné, afin d'enregistrer l'état du matériel, des faits et de préserver l'ensemble des droits. Une contestation de livraisons partielles ne donne pas le droit de refuser la livraison restante.

8. Montage et installation: Si nous devons monter ou installer un équipement, l'auteur de la commande doit accomplir les travaux préparatoires requis, pour que les travaux de montage ou d'installation puissent débiter sans entrave. L'auteur de la commande dépêchera également en temps utile et à ses frais le personnel auxiliaire requis pour le montage ou l'installation.

9. Réparations: Toutes les réparations sont effectuées chez nous ou dans nos usines de livraison. Chaque appareil doit être pourvu de l'adresse de la société et de la constatation de la réclamation. Si l'acheteur n'exige aucun devis, la réparation s'effectue entièrement à sa charge.

10. Annulation de commande: Les commandes confirmées ne peuvent être annulées qu'avec notre accord et pour autant que le client prenne en charge les frais d'annulations à hauteur de 20 % du prix d'achat. Lorsque certaines parties de commandes sont annulées, l'auteur de la commande se verra en outre imputer la différence de prix résultant de la diminution de volume de la commande, mais au minimum CHF 50.--. La restitution d'appareils déjà livrés est laissée à notre seule appréciation et n'est acceptée que si les appareils sont à l'état neuf, dans leur emballage d'origine et si la restitution a été préalablement convenue avec nous par écrit. Le délai de retour ne peut dépasser les 6 mois après la livraison. Nous nous réservons le droit de créditer au maximum 80 % du prix d'achat facturé pour des appareils standard absolument neufs. Les articles peu courants, fabriqués sur demande spéciale ou commandés directement auprès d'une de nos usines ne peuvent pas être repris, même s'ils figurent au catalogue. La décision quant au caractère courant ou non courant des appareils nous revient exclusivement.

11. Revente: Sauf entente entre les parties ou obstacle inhérent à la nature même de la transaction, le client est autorisé à revendre les produits modifiés ou inchangés. Le client doit toutefois s'assurer que toutes les obligations résultant des licences de logiciels, du secret et des éventuelles réserves d'autorisation pour la réexportation sont bien transférées aux acheteurs respectifs.

12. Réserve de propriété: Jusqu'à la réception de l'intégralité du prix d'achat, nous nous réservons un droit de propriété complet et sommes autorisés à ordonner une inscription en ce sens au registre compétent des réserves de propriété.

13. Droit applicable et juridiction compétente: Cette relation de droit est régie par le droit suisse. Les tribunaux du siège de OMRON ELECTRONICS SA sont seuls compétents. OMRON ELECTRONICS SA se réserve cependant le droit de poursuivre le client devant le tribunal de son propre siège.

14. Disposition finale: Au cas où certaines dispositions des présentes conditions seraient invalidées en totalité ou en partie, les conditions n'en sont pas affectées par ailleurs.

OMRON ELECTRONICS SA
Chemin des Fayards 2, 1032 Romanel s/Lausanne